

DECRET N°2012- 192 DU 27 JUIN 2012

portant abrogation du décret n° 1999-537 du 17 novembre 1999 portant transfert au secteur privé de la responsabilité de l'organisation des Consultations pour l'approvisionnement en intrants.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** l'ordonnance n° 59/PR/MDRC du 28 décembre 1966 portant statut général de la Coopération ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n°2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2006-582 du 02 novembre 2006 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche ;
- Vu** le décret n° 2008- 111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°1999-537 du 17 novembre 1999 portant transfert au secteur privé de la responsabilité de l'organisation des Consultations pour l'approvisionnement en intrants agricoles ;
- Vu** le décret n° 88-30 du 20 janvier 1988 portant création de la Commission permanente d'approvisionnement en facteur de production, de commercialisation des produits agricoles et du commerce général ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juin 2012.

BY

dt

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont et demeurent abrogées, toutes dispositions du décret n° 1999-537 du 17 novembre 1999 portant transfert au secteur privé de la responsabilité de l'organisation des Consultations pour l'approvisionnement en intrants agricoles.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 27 juin 2012

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI.-

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Elevage et de la Pêche,



Sabai KATE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances



Jonas GBIAN



Le Ministre de l'Industrie,
du Commerce, des Petites
et Moyennes Entreprises,



Benoît Assouan DEGLA
Ministre intérimaire

Le Ministre du Développement,
de l'Analyse Economique
et la Prospective,



Jonas GBIAN
Ministre intérimaire



Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
de la Législation et des Droits de l'Homme,
Porte-Parole du Gouvernement,



Akuavi Marie-Elise Christiana GBEDO

AMPLIATIONS : PR 6 ; AN 4 ; CS 2 ; CC 2 ; CES 2 ; HAAC 2 ; HCJ 2 ; PM/CCAGEPPDDDS 4 ; MERPMERDER 4 ; MDAEP 4 ;
MEF 4 ; AUTRES MINISTRES 22 ; PREFETS 6 ; SGG 4 ; DGAE-DGCPE 2 ; PAC 2 ; DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 ;
BN-DAN-DLC-IGE ; GCOMB-DGCST-INSAE 4 ; BCP-CSM-IGAA 3 ; UAC-ENAM-FADESP 3 ; UNIPAR-FDSP 2. ; JO 1.

